

## La préparation au diplôme d'état d'aide soignant : [IFAS](#) [projet pédagogique 2019](#)

For privacy reasons YouTube needs your permission to be loaded. For more details, please see our [Protection des données à caractère personnel](#).

[I Accept](#)

**Public visé** : être âgé de 17 ans à la date d'entrée en formation (aucune dispense possible)

Pas de limite d'âge supérieur

Formation adaptée dès la sortie du cursus scolaire (BAC ou brevet des études ou BEP sanitaire et social...) mais également en formation professionnelle : réduction de parcours pour les auxiliaires de puériculture, aides médico-psycho-pédagogiques, auxiliaires de vie sociale,... et aussi en reconversion professionnelle

**Qualités requises** : équilibre physique et psychologique, sens des responsabilités, logique, bon sens, rigueur et ouverture à l'autre, tolérance

Accès à la formation : Pas de diplôme requis, mais satisfaire à un concours d'entrée : examen écrit d'admissibilité puis entretien d'admission- Dispense de l'examen écrit d'admissibilité possible selon les diplômes détenus

Cette formation courte aboutit à la délivrance d'un diplôme d'état d'aide soignant qui lui permet d'exercer auprès du patient et en binôme avec l'infirmier et lui assure un emploi immédiat. Salaire de début ; environ 1350 € net en début de carrière (à titre indicatif)-

Évolutions possibles : formation auxiliaire de puériculture, formation infirmière

Objectifs de la formation : former des professionnels en 10 mois aptes à réaliser en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmier des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé, pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien être et l'autonomie de la personne. Un métier dynamique au sein d'une équipe pluridisciplinaire, de multiples modalités d'exercice ; hospitalière, à domicile, en maison de retraite...

## 1. Axes prioritaires du projet pédagogique aide-soignant

- L'alternance : acquisition et transfert des connaissances entre les 2 lieux que sont l'IFSI et les unités de soins
- L'autonomie et la responsabilité : l'élève est acteur de sa formation
- L'acquisition de connaissances rigoureuses et fiables pour construire ses compétences professionnelles

## 2. La formation

### Principes et méthodes pédagogiques

- Progression de l'élève dans le cadre du projet pédagogique de l'Institut
- Développement des capacités d'initiative de l'élève visant à un exercice professionnel responsable
- Suivi pédagogique individualisé de l'élève pour permettre de mesurer sa progression

La formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant comporte **1 435 heures d'enseignement théorique et clinique, en institut et en stage**. Elle se fait de façon continue sur une période de 11 mois.

### Théorie

Découpage sous forme de huit modules permettant l'acquisition de huit compétences avec cours magistraux, travaux dirigés (17 semaines soit 595 heures). Présence obligatoire aux enseignements.

- Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne (4 semaines)
- Module 2 : L'état clinique d'une personne (2 semaines)
- Module 3 : Les soins (5 semaines)
- Module 4 : Ergonomie (1 semaine)

- Module 5 : Relation – Communication (2 semaines)
- Module 6 : Hygiène des locaux hospitaliers (1 semaine)
- Module 7 : Transmission des informations (1 semaine)
- Module 8 : Organisation du travail (1 semaine)

Chaque compétence fait l'objet d'une validation spécifique.

Plusieurs types d'épreuves peuvent être organisés pour évaluer les modules de formation :

- épreuves écrites (questions à réponse ouverte et courte, questions à réponse rédactionnelle, questions à choix multiples, cas cliniques ou productions écrites)
- épreuves orales (entretien avec un jury sur un sujet, exposé d'un thème), individuelles ou collectives
- épreuves pratiques (préparation et réalisation de gestes techniques en salle de travaux pratiques ou en structure de soins)
- mise en situation professionnelle (participation du candidat à la prise en charge d'une personne dans la réalisation d'une ou de plusieurs activités de la vie quotidienne ou d'un ou plusieurs soins, dans des structures où le candidat est en stage depuis au moins 5 jours)

## Stages

**Au nombre de 6** (24 semaines soit 840 heures). Ils sont **hospitaliers ou extra-hospitaliers** avec un encadrement adapté. Les objectifs de stage sont définis avec les responsables d'encadrement sur le terrain.

Cette formation doit permettre à chaque élève d'acquérir des compétences lui permettant de contribuer à une prise en charge globale des personnes en milieu hospitalier ou extra hospitalier.

A chaque stage, les responsables sur le terrain de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des unités de compétences, sur la base **d'un support d'évaluation**. Au terme des six stages, l'équipe pédagogique réalise le **bilan des acquisitions** de l'élève en établissant le total obtenu à chaque unité de compétence.

Chaque compétence est validée si l'élève aide-soignant obtient une note au moins égale à la moyenne pour chacune d'elles.

## 3. Emploi du temps

- 1435 h, 10 mois dont 17 semaines de cours et 24 semaines de stage

- Cours dispensés du lundi au vendredi de 8h30 à 18h à l'IFSI
- Stages : du Lundi au vendredi 7h/jour.
- En fin de formation les stagiaires peuvent s'inscrire dans le roulement des professionnels (WE, jours fériés)
- 7 semaines de Congés scolaires dont 4 l'été